

TEOREM

29 avenue Félix Viallet

38026 GRENOBLE Cedex 1

EXCO HESIO

4 place du Champ de Foire
CS 80193

42313 ROANNE Cedex

SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 10 582 130.10 Euros

530 740 562 RCS Lyon

Siège social : 8 Chemin du Jubin – 69 570 DARDILLY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2019

TEOREM

29 avenue Félix Viallet

38026 GRENOBLE Cedex 1

EXCO HESIO

4 place du Champ de Foire
CS 80193

42313 ROANNE Cedex

SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 10 582 130.10 Euros

530 740 562 RCS Lyon

Siège social : 8, Chemin du Jubin – 69570 DARDILLY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2019

A l'Assemblée Générale Mixte de la SA DELTA DRONE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **DELTA DRONE S.A.** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Les notes 5.1 et 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés intitulées « Faits marquants de la période » et « Événements postérieurs de la période » décrivent les conséquences sur les comptes consolidés de l'exercice 2018 de décisions prises tant en termes d'évolution stratégique et organisationnelle de la société, qu'en termes de croissance externe et qu'en termes des opérations de financement. Nos travaux ont consisté à vérifier que cette note fournit une information appropriée.
- La note 5.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés intitulée « Principes comptables et méthodes d'évaluation » décrit les différents principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés du groupe DELTA DRONE. Ainsi, le paragraphe ayant trait aux écarts d'acquisition précise les modalités de prise en compte de ces derniers ainsi que leur impact en termes de dotations aux amortissements.

Par ailleurs, la Direction de DELTA DRONE précise que la reconnaissance des actifs d'impôts différés liés aux déficits reportables n'est comptabilisée que lorsque leur imputation sur les bénéfices futurs est très probable.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la Direction de DELTA DRONE, sur lesquelles se fondent les traitements comptables appliqués aux comptes consolidés 2018 et nous nous sommes assurés que l'information communiquée dans les notes des états financiers consolidés est appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les Commissaires aux Comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

GRENOBLE et ROANNE, le 28 mars 2019.

Les Commissaires aux Comptes

TEOREM

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble



Sébastien CHIRAT

EXCO HESIO

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon



Jean-Michel LANNES



deltadrone
DATA • PROCESS • EXPERTISE

**COMPTES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2018**



AVERTISSEMENT

Les comptes consolidés ci-joint, présentent les caractéristiques suivantes :

Total Bilan : 20 794 K€

Chiffre d'affaires : 10 449 K€

Résultat net : (10 341) K€

Dardilly, le 27 mars 2019

1 – BILAN
ACTIF

Valeurs nettes en Keuros	Notes	Au 31 décembre 2018 (12 mois)	Au 31 décembre 2017 (12 mois)
ACTIF IMMOBILISE			
Ecarts d'acquisition		7 753	5 982
Amortissements		(3 775)	(2 388)
Net		3 978	3 594
Immobilisations incorporelles	(1)	8 258	6 438
Amortissements & provisions	(1)	(5 819)	(5 270)
Net		2 439	1 168
Immobilisations corporelles	(2)	5 626	4 934
Amortissements & provisions	(2)	(3 200)	(2 090)
Net		2 426	2 844
Immobilisations financières	(3)	2 910	2 233
Provisions	(3)	(241)	(106)
Net		2 669	2 127
TOTAL DE L'ACTIF NET IMMOBILISE		11 511	9 733
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours nets de provisions	(4)	416	390
Avances et acomptes versés			
Créances "Clients" et avances versées, nettes de provisions	(5)	3 952	1 964
Autres créances	(6) (7)	1 849	1 559
Impôts différés - Actif	(6) (7)	114	52
Comptes de régularisation	(6) (7)	441	550
Valeurs mobilières de placement, nettes de provisions	(8)	686	83
Disponibilités & Instruments de trésorerie	(8)	1 826	2 005
TOTAL DE L'ACTIF NET CIRCULANT		9 284	6 603
Activités cédées - Actif		0	0
TOTAL DE L'ACTIF		20 794	16 336

PASSIF

Valeurs nettes en Keuros	Notes	Au 31 décembre 2018 (12 mois)	Au 31 décembre 2017 (12 mois)
CAPITAUX PROPRES			
Capital	(9)	8 817	11 246
Primes		37 407	36 792
Réserve légale et autres réserves		(26 724)	(29 982)
Élimination des titres détenus en auto contrôle		(985)	(990)
Résultat net		(10 341)	(9 987)
Provisions réglementées			
Subventions d'investissement			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES - PART GROUPE		8 174	7 079
Intérêts minoritaires		293	(972)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE		8 467	6 107
Autres Fonds propres	(10)	3 710	3 469
Provisions pour risques et charges	(11)	1 096	937
<i>Dont provisions sur écart d'acquisition négatif</i>			
<i>Dont provisions sur risques des sociétés intégrées en ME</i>			
<i>Dont provisions pour impôts différés</i>			
<i>Dont avantages postérieurs à l'emploi</i>			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES & PROVISIONS		4 806	4 407
DETTES			
Emprunts obligataires			
Autres emprunts et dettes financières	(12)	1 935	1 311
Concours bancaires créditeurs - Instruments financiers - Passif	(12)	5	3
Dettes fournisseurs et avances reçues	(13)	1 979	1 778
Autres dettes	(13)	3 237	2 702
Comptes de régularisation	(13)	364	28
Activités cédées - Passif			
TOTAL DES DETTES		7 520	5 822
TOTAL DE PASSIF		20 794	16 336

2 – COMPTE DE RESULTAT

En Keuros	Notes	Au 31 décembre 2018 (12 mois)	Au 31 décembre 2017 (12 mois)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	(15)	10 449	5 748
Autres produits d'exploitation	(16)	877	2 123
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats et variation de stock	(17)	7 899	7 833
Impôts, taxes et versements assimilés	(17)	179	151
Charges de personnel	(17)	9 303	7 275
Dotations aux amortissements et aux provisions	(18)	1 767	1 828
Autres charges d'exploitation	(19)	24	28
RESULTAT D'EXPLOITATION		(7 846)	(9 244)
Produits sur opérations faites en commun			
Charges sur opérations faites en commun			
Produits financiers	(20)	237	55
Charges financières	(20)	660	310
RESULTAT FINANCIER		(424)	(255)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(8 270)	(9 499)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(21)	(680)	325
Impôt sur les bénéfices		49	117
Impôts différés		0	(12)
RESULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTEGRES		(9 000)	(9 279)
Quote-part dans les résultats des sociétés ME			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(18)	1 387	1 148
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		(10 387)	(10 427)
Intérêts minoritaires		(46)	(440)
RESULTAT NET	(23)	(10 341)	(9 987)

3 – TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE

En Keuros	Au 31 décembre 2018 (12 mois)	Au 31 décembre 2017 (12 mois)
Résultat net - Part GROUPE	(10 341)	(9 987)
Résultat net - Part MINORITAIRE	(47)	(440)
Dotations aux amortissements & provisions (nettes de reprises)	3 425	2 514
Impôts différés	49	105
Produits et charges sans incidence sur la trésorerie	395	181
Capacité d'autofinancement	(6 518)	(7 627)
Variation des frais financiers		
Variation nette d'exploitation	(1 013)	(844)
Variation nette hors exploitation		
Variation du besoin du fonds de roulement	(1 013)	(844)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(7 530)	(8 471)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(706)	(421)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(961)	(2 538)
Acquisitions d'immobilisations financières	(784)	(477)
Cessions d'immobilisations	282	182
Trésorerie nette sur acquisitions & cessions de filiales	(1 740)	(708)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(3 909)	(3 962)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	12 515	10 570
Variation des autres fonds propres	140	1 800
Endettement financier		778
Désendettement financier	(797)	(1 599)
Acquisition / Cession de titres en auto contrôle	5	(357)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	11 863	11 192
Variation de la trésorerie	423	(1 241)
Trésorerie d'ouverture	2 084	3 325
Trésorerie de clôture	2 507	2 084

4 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Valeurs nettes en Keuros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de la période	Total "Part du groupe"	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2017	11 245	36 792	(29 981)	(9 987)	7 079	(972)	6 107
Affectation du résultat			(9 987)	9 987	0		0
Augmentation de capital	10 797	615	393		11 805	710	12 515
Réduction de capital	(13 225)		13 225				0
Variation du primètre			(532)		(532)	597	65
Ecart de conversion			198		198	5	203
Résultat de la période				(10 341)	(10 341)	(47)	(10 388)
Activation des déficits antérieurs					0		0
Retraitements de consolidation			(40)		(40)		(40)
Imputation des titres détenus en auto contrôle			5		5		5
Distribution de dividendes					0		0
Situation au 31 décembre 2018	8 817	37 407	(26 719)	(10 341)	8 174	293	8 467

5 – NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

PRESENTATION D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LA LECTURE DES COMPTES ANNUELS 2018

La société PIXIEL SAS et sa filiale, la société ECOLE DES METIERS DU DRONE – EMD SARL, sont entrées dans le périmètre de consolidation du Groupe DELTA DRONE à la date effective de prise de contrôle, soit le 5 juillet 2018. Dès lors, ces deux entités n'ont pas contribué aux différents agrégats du compte de résultat consolidé au titre de la période correspondant au 1er semestre 2018.

Toutefois, afin de permettre au lecteur du présent document de faire le lien avec les montants de chiffre d'affaires déclarés par voie de communiqué de presse par le Direction du Groupe, en date du 17 janvier dernier, le tableau ci-après compare le chiffre d'affaires consolidé de la période avec le chiffre d'affaires du Groupe, comme si les entités PIXIEL SAS et ECOLE DES METIERS DU DRONE (EMD) SARL étaient présentes dans le périmètre de consolidation dès le 1er janvier 2018 :

Keuros	Comptes consolidés au 31 décembre 2018	Chiffre d'affaires consolidé additionné de celui de PIXIEL et de l'EMD réalisé avant l'entrée dans le périmètre
Chiffre d'affaires	10 449	11 345

5-1 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE :

5-1-1 – Evolution du périmètre de consolidation du Groupe

1) CREATION DE LA SOCIETE DELTA DRONE COTE D'IVOIRE

Le Groupe DELTA DRONE et la société SKYTECH ont créé la société DELTA DRONE COTE D'IVOIRE en février 2018. Le Groupe DELTA DRONE détient 90% de DELTA DRONE COTE D'IVOIRE, et la société SKYTECH, 10%. Cette dernière est un opérateur de drones civils à usage professionnel en Côte d'Ivoire et sera chargée de divers aspects logistiques (formation de pilotes, gestion des missions, maintenance du matériel, etc.).

Cette nouvelle filiale, basée à Abidjan, a vocation d'être la « tête de pont » des activités du Groupe DELTA DRONE sur l'Afrique de l'Ouest, notamment en matière d'usage de drones professionnels dans des applications à destination de l'agriculture et de l'inspection industrielle.

La création de cette filiale s'inscrit dans la continuité du contrat-cadre de partenariat signé entre DELTA DRONE et BUREAU VERITAS AFRIQUE, afin de développer ensemble des solutions pour l'agriculture de précision en Côte d'Ivoire et dans douze pays de l'Afrique de l'Ouest.

L'objectif affiché est de consolider les données terrains de BUREAU VERITAS (analyse de sol, feuilles, racines, etc.) avec les données aériennes acquises par DELTA DRONE pour construire une gamme de produit « precision farming ».

Cette gamme de produit sera spécialisée au service de diverses plantations (Hévéa, bananier, palmier à huile, etc.) et permettra de livrer des informations en matière de comptage d'arbres, vigueur et homogénéité de développement des plantes, identification de zones de végétation stressée, analyse de l'état sanitaire, pilotage de la fertilisation et de l'irrigation, etc.

2) FINALISATION DE LA PRISE DE CONTROLE A 100% DE TECHNI DRONE

Fin février 2017, le Groupe DELTA DRONE avait procédé à l'acquisition de 51% du capital de TECHNI DRONE, ajoutant ainsi une brique supplémentaire à son dispositif de structuration du marché français des drones civils à usage professionnel.

Cette acquisition est motivée par la consolidation de deux secteurs d'activité importants du Groupe DELTA DRONE :

- La formation des télépilotes professionnels de drones civils : ce pôle est désormais composé de la filiale ECOLE FRANÇAISE DU DRONE, de la branche « formation » de TECHNI DRONE et, depuis juillet 2018, de la société ECOLE DES METIERS DU DRONE – EMD.
- Le développement du secteur « carrières » : le Groupe DELTA DRONE dispose dès à présent de références nombreuses, tant au niveau de groupes majeurs du secteur (EUROVIA, VICAT, EIFFAGE, LAFARGE, COLAS, TITANOBEL, GSM) que d'acteurs régionaux et locaux.

Dans la logique de structuration du Groupe, les 49% du capital de TECHNIDRONE hors Groupe, ont été acquis début mai 2018, conduisant le Groupe DELTA DRONE à être seul actionnaire de la structure.

3) PRISE DE CONTROLE DES SOCIETES PIXIEL ET ECOLE DES METIERS DU DRONES

Le Groupe DELTA DRONE avait indiqué début mai 2018, la signature d'un protocole d'accord aux termes duquel il deviendrait le premier actionnaire de la société PIXIEL SAS, au côté de ses deux fondateurs.

Les opérations juridiques et de « Due Diligence » ont été réalisées au cours des mois de mai et de juin 2018, débouchant sur une prise de contrôle de la société PIXIEL SAS et de sa filiale, ECOLE DES METIERS DU DRONE SARL, par le Groupe DELTA DRONE, le 5 juillet 2018. La société DELTA DRONE est ainsi devenue le premier actionnaire de la société PIXIEL et en assure la Présidence.

La société PIXIEL est un pionnier dans la conception et la fabrication de drones automatiques. L'avance technologique constante et reconnue de l'entreprise a d'abord été appliquée au secteur de l'audiovisuel, avant d'acquérir une notoriété mondiale pour le spectacle mis au point en collaboration avec le site de loisirs le Puy du Fou.

La solution mise au point par la société PIXIEL est composée de drones automatiques capables de réaliser des chorégraphies aériennes préprogrammées mettant en scène dans le ciel, de jour comme de nuit, un ballet de décors.

Mise en place pour la première fois lors de la saison 2016 de la Cinéscénie du Puy du Fou qui regroupe à chaque séance 14 000 personnes, cette réalisation composée alors de 20 drones a constitué une première mondiale, bénéficiant d'autorisations spécifiques pour le vol de nuit devant du public. Lors de la saison 2018, ce sont plus de 30 drones qui composaient le spectacle.

Le savoir-faire acquis en matière de drones automatiques a permis à la société PIXIEL d'engager une diversification de son offre vers le monde de la sécurité. Ainsi, en développement, la solution « NeoSafe » repose sur des drones automatiques capables d'effectuer des rondes de surveillance et de levée de doute, ou d'intervenir en cas d'urgence sur tous types de sites, notamment les sites industriels.

Parallèlement, la société PIXIEL est devenue en quelques années l'un des leaders de la formation des télépilotes de drones, au travers de sa filiale ECOLE DES METIERS DU DRONE – EMD, proposant plus de 15 formations et ayant formé plus de 900 stagiaires depuis sa création

Forte d'un bureau d'études expert, la société PIXIEL dispose d'un fort savoir-faire dans toutes les compétences techniques requises pour le développement des drones, tant en ce qui concerne les systèmes embarqués que les systèmes débarqués ou encore la mécanique et l'électronique.

4) EVOLUTION DU POURCENTAGE DE CONTROLE DU GROUPE AU NIVEAU DE ROCKETMINE :

En date du 13/09/2018, la société DELTA DRONE SOUTH AFRICA (PTY) Ltd a cédé 26% de la société ROCKETMINE (PTY) Ltd, à la société DELTA DRONE EMPOWERMENT (PTY) Ltd.

Cette opération s'inscrit dans la démarche initiée par DELTA DRONE et ROCKETMINE afin d'obtenir le niveau 1 du statut B-BBEE, au terme d'un audit exigeant réalisé par l'agence officielle SANAS (South African National Accreditation System), seul organisme accrédité par le gouvernement en la matière.

Ainsi, en 2019, ROCKETMINE est devenu le premier opérateur de drones d'Afrique du Sud, le seul à ce jour, à obtenir le niveau 1 du statut B-BBEE, soit le meilleur niveau possible dans une échelle de notation qui va de 1 à 8.

5) DISSOLUTION DES FILIALES AMERICAINES DU GROUPE ET REPRISE DES ACTIFS ET PASSIFS PAR DELTA DRONE SA :

L'ensemble des trois filiales américaines du Groupe DELTA DRONE ont été dissoutes en date du 28/12/2018, ce qui s'est traduit par une reprise de l'ensemble des actifs et des passifs par leur société mère et unique actionnaire, la société DELTA DRONE.

A l'issue de cette opération, DELTA DRONE a repris dans ses actifs financiers, les participations financières minoritaires réalisées par la société DDRONE INVEST INC.

Il est rappelé ainsi, qu'en juin 2018, dans le cadre d'une augmentation de capital de la société ELISTAIR, auprès d'investisseurs professionnels, le Groupe DELTA DRONE a financé un investissement de 233 K€ en juin 2018.

Cette décision s'inscrit dans le but de conforter les synergies déjà existantes entre ELISTAIR et le Groupe DELTA DRONE, notamment en ce qui concerne l'intégration du système de drone

filiaire ORION dans les solutions proposées par la division ISS & Sécurité du Groupe DELTA DRONE.

Plusieurs missions ont pu être réalisées, avec succès, en juin 2018 (Meeting aérien de La Ferté-Alais) et en septembre 2018 (82^{ème} édition du Bol d'Or sur le circuit Paul RICARD au Castellet et 42^{ème} édition de la Ryder Cup, organisée pour la première fois en France).

Fort du succès de la mise en œuvre de l'expertise du Groupe DELTA DRONE sur ces différentes manifestations majeures, les missions réalisées par la division ISS & Sécurité a suscité l'intérêt de nombreux observateurs, nationaux et internationaux, pour qui l'utilisation de nouveaux outils innovants de sécurité à vocation à s'inscrire dans l'organisation de nombreux événements majeurs à venir.

Le renforcement de la participation du Groupe DELTA DRONE lui permet également d'ajuster son niveau de détention dans le capital d'ELISTAIR.

5-1-2 – Evènements d'importance de la période

1) MISE EN PLACE DU PLAN 2018-2019 :

Le Groupe DELTA DRONE a mis en place, sous l'autorité du CoDIR, une équipe projet destinée à définir les contours d'un plan 2018-2019, dont les trois axes résident dans :

- *L'abaissement des charges de fonctionnement du Groupe :*
Une réorganisation des différents sites français du Groupe a été réalisée sur le 1^{er} semestre 2018. Ainsi, le Groupe est passé de 11 à 5 sites, dont 3 situés en RHÔNE-ALPES.

Si, à terme, cette démarche va induire un effet positif sur le niveau de charges externes à la suite la disparition de certaines dépenses liées aux sites fermés et aux frais connexes attachés, l'impact sur les comptes 2018 reste minime compte tenu des délais induits par les procédures administratives liées aux dénonciations de baux en particulier.

Par ailleurs, compte tenu de la fermeture des 6 sites, des propositions de mobilité géographique ont été faites au personnel concerné. Si une petite partie des effectifs a accepté des affectations sur les sites restants ouverts du Groupe, la plupart a refusé.

Cette décision, personnelle à chaque employé concerné, a eu pour conséquence la mise en place de licenciements économiques et la prise en charge par le Groupe d'indemnités de départ sur la période du 1^{er} semestre 2018. De plus, des départs ont été enregistrés également sur 2018, indépendamment des fermetures de sites. Grâce aux compétences en interne, ces postes n'ont pas fait l'objet de remplacements via des recrutements extérieurs. Enfin, il est rappelé que des charges de personnel ont été exceptionnellement supportées sur le 1^{er} semestre 2018, afférentes à des collaborateurs toujours présents au sein des effectifs du Groupe. Au total, le montant global de « Charges de personnel » non récurrentes inscrit dans les comptes 2018 et correspondant à ces éléments s'élèvent à 1,3 M€.

Enfin, comme indiqué en fin d'année 2017, un travail spécifique a été également mené sur certaines charges de fonctionnement avec pour objectif une réduction significative de ces dernières.

Le tableau suivant, reprend pour chaque typologie de charges, les impacts des réductions de charges attendus sur une base annuelle :

En K€		Charges non récurrentes supportées sur 2018	Réductions de charges sur une base annuelle
Charges de personnel	A	1 307	2 144
DELTA DRONE		548	676
MTSI		21	25
DELTA DRONE ENGINEERING		210	401
TECHNIDRONE		253	430
HYDROGEOSPHERE		76	210
AER NESS SECURITY		121	151
EMD		77	192
DELTA DRONE MAROC		0	60
Locations immobilières	B	61	97
DELTA DRONE		14	14
DELTA DRONE ENGINEERING		0	23
TECHNIDRONE		37	50
HYDROGEOSPHERE		0	0
DSL AFS		11	11
Frais connexes aux locaux	C	22	57
DELTA DRONE		4	23
TECHNIDRONE		15	30
HYDROGEOSPHERE		0	0
DSL AFS		3	3
Frais de déplacement	D	42	103
DELTA DRONE		13	29
DELTA DRONE ENGINEERING		11	24
TECHNIDRONE		15	29
HYDROGEOSPHERE		3	21
Honoraires	E	232	232
DELTA DRONE		148	148
TECHNIDRONE		84	84
Foires et expositions	F	35	70
DELTA DRONE		35	70
Total : A + B + C + D + E + F		1 699	2 702

Ainsi, en rythme annuel, le plan stratégique 2018-2019 devrait contribuer à une réduction des charges de structure du Groupe de l'ordre de 2 700 K€, à périmètre constant.

- La définition précise du besoin de financement complémentaire pour 2018 : les souscriptions d'OCABSA de la période et les exercices de BSA effectués sur le début d'exercice 2018, s'inscrivent dans cette démarche.

- La poursuite d'une croissance soutenue du chiffre d'affaires. Il est ainsi rappelé que le chiffre d'affaires consolidé constaté au 31/12/2016 s'élevait à 1 310 K€, celui constaté au 31/12/2017 à 5 748 K€ et celui de 2018 à 10 449 K€.

Les efforts consentis en matière commerciale et de développement de l'activité vont donc dans ce sens.

2) DEMARRAGE DE LA PHASE D'INDUSTRIALISATION D'UNE SOLUTION D'INVENTAIRE EN ENTREPOT PAR DRONE, EN PARTENARIAT AVEC GEODIS

Après deux ans de développement, la solution d'inventaire en entrepôt par drone entièrement automatique mise au point par GEODIS et le Groupe DELTA DRONE est entrée en phase d'industrialisation.

Plus de 1 000 heures de vol en mode prototype dans trois entrepôts pilotes ont été nécessaires pour mettre au point cette solution innovante qui permet de réaliser des inventaires en entrepôts de façon automatique, sans interruption d'activité ni intervention humaine. Cette solution présente des avantages majeurs :

- La réalisation de gains de productivité engendrés par l'exécution des opérations d'inventaire en dehors des heures d'activité de l'entrepôt ;
- Le renforcement de la sécurité au travail des collaborateurs du site ;
- L'amélioration de la fiabilité de la gestion des stocks.

La phase de prototypage a permis de multiplier les tests en conditions réelles afin de répondre aux contraintes spécifiques propres aux entrepôts (tels que la faible luminosité ou encore l'impact du filmage plastique des stocks sur la prise d'image).

S'appuyant sur les résultats positifs de la phase de prototypage, GEODIS et le Groupe DELTA DRONE travaillent désormais sur un système industrialisable en portant leur attention sur le design de la solution et sur le choix définitif des meilleurs composants, le but étant de proposer une solution complète de type « Plug and Play » capable d'être transportée facilement d'un entrepôt à un autre, sans induire de modification préalable des entrepôts à inventorier et capable de s'adapter à tous les logiciels de gestion des stocks (Warehouse Management System – WMS).

Dans un premier temps, GEODIS sera l'utilisateur exclusif de cette solution dans ses propres entrepôts.

3) RECEPTION DU PRIX FUTUR 40 LORS DE L'INTERNATIONAL FORUM DE PARIS EUROPLACE :

Le Groupe DELTA DRONE s'est vu remettre le 11 juillet 2018, le prix Forbes Futur40 des mains de la députée Olivia GREGOIRE dans le cadre de l'International Financial Forum, événement mettant en avant les champions de la croissance cotés sur Euronext Paris.

Ce palmarès Futur40, réalisé en association avec PME Finance-Europe Entrepreneurs, Euronext, F2IC, Morningstar et Paris Europlace, distingue les 40 entreprises, PME et ETI, éligibles au PEA-PME qui montrent le plus fort taux de croissance sur les trois dernières années.

Fort de son positionnement sur de nouveaux métiers émergents et innovants, le Groupe DELTA DRONE a pour ambition de poursuivre cette trajectoire de croissance et de se positionner comme un acteur majeur du secteur des drones civils à usage professionnel.

5-2 – EVENEMENTS POSTERIEURS DE LA PERIODE :

5-2-1 – Evolution des contrats d'OCABSA

Afin de permettre le développement du Groupe et le financement de ses activités, le troisième contrat d'OCABSA, d'octobre 2016, a donné lieu à l'émission, sur 2018, de 1 020 OCABSA de 10 000 euros de valeur nominale, dont 30 restent à convertir à la date de rédaction du présent document.

En date du 4 février 2019, le Groupe DELTA DRONE a annoncé par voie de communiqué de presse la dernière émission de 300 OCABSA de 10 000 euros de valeur nominale, marquant ainsi la dernière étape du contrat OCABSA d'octobre 2016, et au terme de laquelle la société a exprimé son souhait de ne plus recourir à ce type de financement dilutif pour les actionnaires.

Concomitamment, suivant la délégation votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé le 4 février 2019, l'attribution de Bons de Souscription d'Actions (BSA) gratuits pour l'ensemble des actionnaires.

Cette opération est réalisée en deux volets :

- a) Chaque actionnaire de DELTA DRONE s'est vu attribuer gratuitement un BSA dénommé « BSA_j » pour une action détenue de DELTA DRONE au 15 février 2019. Trois BSA_j permettent de souscrire une action DELTA DRONE au prix d'exercice de 0,093 €. Ainsi, théoriquement, l'exercice de l'ensemble des BSA_j doit concourir à une augmentation de capital de 3 194 743,44 €, soit la création de 34 352 080 actions nouvelles.

Les BSA_j ont une durée d'exercice de 12 mois à compter de leur attribution, soit une date de caducité fixée au 16 février 2020. Ils ont été admis à la cote sur EURONEXT GROWTH.

- b) La Conseil d'administration souhaitant favoriser les actionnaires les plus engagés aux côtés du Groupe pour participer à son développement.

Ainsi, durant une période de deux mois courant à partir du premier jour de cotation des BSA_j sur EURONEXT GROWTH, tout actionnaire procédant à l'exercice des BSA_j dans les conditions précitées sera détenteur d'une action nouvelle, à laquelle est attachée un BSA gratuit permettant la souscription d'une nouvelle action de DELTA DRONE. Ce nouveau BSA, dénommé « BSA_v » est fongible avec les 22 058 823 BSA créés le 1^{er} février 2019 dans le cadre du dernier tirage du programme d'OCABSA.

Un BSA_v permet de souscrire une action DELTA DRONE au prix d'exercice de 0,136 €. Ainsi, théoriquement, l'exercice de l'ensemble des BSA_v doit concourir à une augmentation de capital de 4 671 882,88 €, soit la création de 34 352 080 actions nouvelles.

Les BSA_v présentent exactement les mêmes caractéristiques que les 22 058 823 BSA créés le 1^{er} février 2019, à savoir, une durée d'exercice de 4 ans, soit une caducité fixée au 31 janvier 2023. Ils ont été admis à la cote sur EURONEXT GROWTH.

5-3 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

5-3-1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels des entités du groupe arrêtées au 31 décembre 2018. Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et principes généralement applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE PRESENTATION

Aucun changement de présentation n'est constaté au 31 décembre 2018, par rapport à l'arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe Delta Drone sont établis selon le référentiel français, conformément aux règles et méthodes relatives aux comptes consolidés approuvé par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de Règlementation Comptable.

Les sociétés du groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'intégration globale revient à intégrer à 100% poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-groupe. La méthode globale est appliquée aux états financiers des entreprises dans lesquelles la société exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018, mis en harmonie, le cas échéant, avec les principes comptables retenus par le Groupe. Les comptes sociaux des entités consolidées sont d'une durée de 12 mois, exception faite pour les entités entrées en cours de période dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le détail du périmètre de consolidation est présenté à la note 5-3-2 du présent document.

RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

CONVERSION DES COMPTES ET DES FILIALES ETRANGERES ET DES ETABLISSEMENTS STABLES A L'ETRANGER

Les postes de bilan des filiales étrangères consolidées et des établissements stables sont convertis sur la base des cours de change à la clôture de la période et le compte de résultat au cours moyen de la période.

Il est à noter que si les filiales étrangères de DELTA DRONE, en cours de déploiement au 31 décembre 2018, présentent une autonomie financière restreinte à cette date, le choix de l'application de la méthode du « taux de clôture » plutôt que celle du « taux historique » s'explique

par les perspectives de développement sur leur propre zone géographique en cours de réalisation sur la fin 2018.

Il est à noter que les comptes de DELTA DRONE MAROC dont la devise est le Dirham Marocain, de DELTA DRONE AFRICA, DELTA DRONE SOUTH AFRICA, ROCKETMINE SOUTH AFRICA dont la devise est le rand, de ROCKETMINE GHANA dont la devise est le cedi et de DELTA DRONE COTE D'IVOIRE dont la devise est le franc CFA, sont convertis en consolidation en euros, devise de tenue de la consolidation du groupe.

PRINCIPES COMPTABLES

Reconnaissance du Chiffre d'affaires

Le Groupe effectue essentiellement des prestations de services dont la reconnaissance tant en termes de chiffres d'affaires qu'en termes de marge repose sur la facturation desdites prestations.

Les prestations à facturer sont évaluées aux prix de vente et représentent la part du chiffre d'affaires non encore facturée, selon le degré d'avancement de la prestation. Parallèlement, lorsque la prestation au client excède le revenu reconnu à l'avancement de la prestation, cet excédent est retraité en produit constaté d'avance.

Lorsque des avances et acomptes sont versés par les clients en contrepartie de l'avancement des travaux, ceux-ci figurent au passif du bilan et ne font pas l'objet de compensation avec les factures à établir qu'ils financent.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise pour son propre compte. Ils sont constatés à l'actif lorsqu'ils remplissent simultanément les conditions suivantes :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement des projets en vue de leur mise en service ;
- L'intention d'achever les projets concernés en vue de leur utilisation ;
- La capacité à utiliser les projets développés ;
- Les projets en cause sont nettement individualisés ;
- Les projets ont de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, en générant des avantages économiques futurs probables ;
- La société dispose de la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables aux projets en cours de développement.

L'ensemble des dépenses engagées constitue exclusivement des frais de développement par opposition aux frais de recherche fondamentale.

L'enregistrement des frais à l'actif se fait sur la base des coûts directs de chaque projet, auxquels s'ajoute une quote-part de frais généraux évaluée comme le rapport entre les frais généraux et la somme des coûts de l'entreprise. Cette quote-part est calculée en fin d'année pour application sur l'exercice suivant.

Les frais de recherche et de développement sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans. Dans ce cadre, une harmonisation des amortissements pratiqués au niveau de la société PIXIEL a été effectuée dans les comptes consolidés : initialement amortis sur une durée de 12 mois pour certains développements activés et sur 3 ans pour les autres, un recalcul des amortissements sur une base de 5 ans a été réalisé. La conséquence financière sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018 est une correction de la situation d'ouverture de la société PIXIEL au 30 juin 2018, à hauteur de 105 K€, et une correction du résultat du second semestre 2018 à hauteur de 81 K€.

Il est précisé que les frais de recherche et de développement engagés par PIXIEL, présentant une valeur nette comptable de 1 362 K€, concernent la mise au point de la solution « événementielle » dite NOEPTER, utilisée dans le cadre des prestations réalisées dans les spectacles du Puy du Fou, et de la solution « sécurité » dite NEOSAFE.

Enfin, dans les comptes de la société DELTA DRONE ENGINEERING, les frais de recherche et développement présentant une valeur nette comptable de 401 K€, concernent la mise au point du vecteur aérien DELTAX, actuellement utilisé pour la réalisation d'une partie des prestations du Groupe.

Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés à l'occasion d'une prise de participation ou de contrôle (différence entre coût d'acquisition à la juste valeur des titres et la quote-part des justes valeurs des actifs et des passifs à la date d'acquisition) sont inscrits :

- Sous la rubrique « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan lorsqu'ils sont positifs. Ils sont alors amortis sur une durée de 5 ans à compter de leur date de comptabilisation ;
- Sous la rubrique « provisions pour risques et charges » au passif du bilan, lorsqu'ils sont négatifs et qu'ils sont représentatifs d'une valeur significative.

Sont constatés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018, les écarts acquisitions afférents aux filiales :

En Keuros	Valeur brute des écarts d'acquisition constatée au 31 décembre 2018	Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition pratiquée sur l'exercice 2018	Cumul des amortissements pratiqués au 31 décembre 2018	Valeur nette des écarts d'acquisition constatée au 31 décembre 2018
DELTA DRONE ENGINEERING (Ex-FNS)	4 003	801	2 469	1 535
MTSI	610	122	610	0
HYDROGEOSPHERE (Ex-DRONEO)	18	4	13	5
ALTERNATIVE SECURITE	9	2	3	6
TECHNI DRONE	975	169	266	709
ROCKETMINE	739	148	271	468
AER'NESS INTERIM	20	4	6	14
PIXIEL	1 379	137	137	1 241
TOTAL	7 753	1 386	3 775	3 978

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10, notamment en ce qui concerne la décomposition des constructions selon une approche prospective. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction des durées d'utilisations suivantes :

- Agencements, installations	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau	5 à 10 ans
- Matériels informatiques	3 ans

Retraitement des opérations de Crédit-bail

Les biens acquis au moyen de contrats de crédit-bail sont enregistrés en immobilisations à leur valeur brute. Corrélativement, la dette financière qui en résulte est inscrite au passif.

Les contrats de crédit-bail sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les actifs sont immobilisés au prix d'achat du bien au commencement du contrat. Ils sont ensuite amortis suivant le mode linéaire sur la durée de la location.
- Les redevances payées au titre de la location sont ventilées entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.
- La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque exercice.
- Les montants correspondant à l'option d'achat sont inclus dans la dette financière relative au crédit-bail.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur valeur historique. Celles-ci sont dépréciées en cas de pertes de valeur durable.

Elles intègrent notamment :

- Les sociétés partenaires du réseau DELTA DRONE NETWORK, auxquelles le groupe apporte son soutien mais au sein desquelles le groupe DELTA DRONE n'a aucune influence notable, tant en matière de pouvoir, que de contrôle ;
- Les prises de participation s'inscrivant dans une démarche d'investissement financier, sans que le Groupe n'exerce une quelconque influence dans la gouvernance desdites participations. Il s'agit des sociétés DONECLE, ELISTAIR, ZOOOMEZ, KEAS et AERO 41.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat.

Une éventuelle provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de ventes, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. Plus spécifiquement, une analyse a été menée sur la rotation des différents articles stockés, afin d'appréhender le niveau de dépréciation à retenir dans les comptes de la période considérée.

Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Si la comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire fait apparaître des plus ou moins-values, les moins-values font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Valeurs Mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure. Lorsque la valeur d'inventaire des titres établie sur la base du dernier cours constaté avant la clôture est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

Provisions

Les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions. Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Dans ce cadre, au regard des risques et litiges identifiés au 31 décembre 2018, des provisions pour risques et charges sont constatées au passif du bilan pour 1 096 K€.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires d'imposition, des retraitements de consolidation ou de la constatation des déficits reportables. L'enregistrement des impôts différés est constaté au regard de la situation fiscale de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence.

Ainsi, les impôts différés actifs sur déficits reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur imputation sur les bénéfices futurs est très probable.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements de retraite figurent en provisions pour risques et charges au passif du bilan et concernent essentiellement les sociétés DELTA DRONE, DELTA DRONE ENGINEERING (Ex-FNS), HYDROGEOSPHERE (Ex-DRONEO), ECOLE FRANÇAISE DU DRONE, MTSI, TECHNI DRONE, AER'NESS et PIXIEL.

Les sociétés AER NESS SECURITY (ex-ALTERNATIVE SECURITE) et AER'NESS INTERIM n'ont pas donné lieu au calcul d'une provision au 31 décembre 2018 au titre de leurs engagements de retraite, eu égard à la non-significativité de ces derniers.

En ce qui concerne les filiales étrangères, aucune provision pour engagement de départ à la retraite n'est constatée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018, eu égard à l'absence d'un tel engagement à la clôture de la période compte tenu de la législation en vigueur applicable à ces filiales.

Les engagements du Groupe au titre des indemnités de départ à la retraite sont estimés à partir d'un calcul actuariel conforme à la recommandation CNC 2003-R.01, prenant en compte un taux de turnover du personnel. Ils correspondent à la valeur probable de la dette de l'entreprise à l'égard de chacun de ses salariés. Le calcul des droits à la retraite acquis par les salariés est déterminé à partir des conventions et accords en vigueur. Le Groupe n'a pas d'autres engagements significatifs en matière sociale.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Conversion des dettes et créances libellées en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture.

Les écarts de change constatés lors de la conversion des créances et dettes « intragroupe » ont été constatée sur la ligne « Ecart de conversion » constatée au niveau des capitaux propres consolidés. Il est indiqué que la majeure partie du montant constaté au 31 décembre 2018 provient de la conversion en euros des comptes courants des différentes filiales étrangères, notamment celles sises en Afrique du Sud et au Ghana, pour lesquelles la variation du taux de conversion du rand et du cedi ghanéen a été significativement impactante sur l'exercice 2018.

5-3-2 – Informations relatives au périmètre de consolidation

Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation :

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Méthode de consolidation (*)		Pourcentage d'intérêt		Date d'entrée
	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017	
DELTA DRONE	Société mère		100,0%	100,0%	Antérieurement à 2018
MITS	I.G.	I.G.	100,0%	100,0%	Antérieurement à 2018
HYDROGEOSPHERE (Ex-DRONEO)	I.G.	I.G.	100,0%	100,0%	Antérieurement à 2018
DELTA DRONE ENGINEERING (Ex-FNS)	I.G.	I.G.	100,0%	100,0%	Antérieurement à 2018
TECHNI DRONE	I.G.	I.G.	100,0%	51,0%	Antérieurement à 2018
PIXIEL	I.G.	N/A	36,9%	0,0%	Acquisition sur 07/2018 (1)
EMD	I.G.	N/A	36,9%	0,0%	Acquisition sur 07/2018 (1)
AER'NESS	I.G.	I.G.	42,5%	42,5%	Antérieurement à 2018
AER NESS SECURITY (ex-ALTERNATIVE SECURITE)	I.G.	I.G.	42,5%	42,5%	Antérieurement à 2018
AER'NESS INTERIM	I.G.	I.G.	42,5%	42,5%	Antérieurement à 2018
AER'NESS EVENT	I.G.	I.G.	27,6%	27,6%	Antérieurement à 2018
ECOLE FRANÇAISE DU DRONE	I.G.	I.G.	42,5%	42,5%	Antérieurement à 2018
DDRONE INVEST FRANCE	I.G.	N/A	100,0%	N/A	Création sur 12/2018
AGROFLY FRANCE	I.G.	N/A	100,0%	N/A	Création sur 12/2018
DELTA DRONE MAROC	I.G.	I.G.	99,9%	99,9%	Antérieurement à 2018
DSL AFRICA (ex-DELTA DRONE AFRICA)	I.G.	I.G.	100,0%	100,0%	Antérieurement à 2018
DELTA DRONE SOUTH AFRICA	I.G.	I.G.	100,0%	100,0%	Antérieurement à 2018
ROCKETMINE SOUTH AFRICA	I.G.	I.G.	74,0%	100,0%	Antérieurement à 2018 (3)
ROCKETMINE GHANA	I.G.	I.G.	66,6%	100,0%	Antérieurement à 2018 (3)
DELTA DRONE COTE D'IVOIRE	I.G.	N/A	90,0%	N/A	Création en avril 2018
DELTA DRONE AMERICA	N/A	I.G.	N/A	100,0%	Antérieurement à 2018 (2)
DELTA DRONE USA	N/A	I.G.	N/A	100,0%	Antérieurement à 2018 (2)
DDRONE INVEST	N/A	I.G.	N/A	100,0%	Antérieurement à 2018 (2)

(1)

DELTA DRONE a souscrit, en date du 5/07/2018, à une augmentation de capital réservée réalisée au sein de la société PIXIEL SAS, portant sur l'émission de 20 935 actions nouvelles. Concomitamment, DELTA DRONE a acquis auprès des fondateurs, 5 234 actions, de sorte de porter sa détention capitalistique à 36,9% au sein de PIXIEL. A l'occasion de ces deux opérations, DELTA DRONE a été nommée Président de la société PIXIEL.

La conjonction de sa qualité de Président et de premier actionnaire de la société PIXIEL, justifie l'application de la méthode de l'intégration globale des comptes de PIXIEL dans la consolidation du Groupe DELTA DRONE.

Par ailleurs, la société EMD SARL étant détenue à 100% par la société PIXIEL, ses comptes sont également intégrés globalement dans la consolidation du Groupe DELTA DRONE, en appliquant le même pourcentage d'intérêt que sa société mère, soit 36,9%.

(2)

L'ensemble des trois filiales américaines du Groupe DELTA DRONE ont été dissoutes en date du 28/12/2018, ce qui s'est traduit par une reprise de l'ensemble des actifs et des passifs par leur société mère et unique actionnaire, la société DELTA DRONE.

(3)

En date du 13/09/2018, la société DELTA DRONE SOUTH AFRICA (PTY) Ltd a cédé 26% de la société ROCKETMINE (PTY) Ltd, à la société DELTA DRONE EMPOWERMENT (PTY) Ltd.

Cette opération s'inscrit dans la démarche initiée par DELTA DRONE et ROCKETMINE afin d'obtenir le niveau 1 du statut B-BBEE, au terme d'un audit exigeant réalisé par l'agence officielle SANAS (South African National Accreditation System), seul organisme accrédité par le gouvernement en la matière.

Ainsi, en 2019, ROCKETMINE est devenu le premier opérateur de drones d'Afrique du Sud, le seul à ce jour, à obtenir le niveau 1 du statut B-BBEE, soit le meilleur niveau possible dans une échelle de notation qui va de 1 à 8.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation :

Sont exclues du périmètre de consolidation au 31 décembre 2018 :

- Les sociétés faisant partie du réseau DELTA DRONE NETWORK :

DELTA DRONE a poursuivi sa politique d'accompagnement des sociétés faisant partie du réseau DELTA DRONE NETWORK, se traduisant par un renforcement de son pourcentage de détention capitalistique dans certaines des sociétés.

Ces opérations d'investissement ont été réalisées à l'occasion de la tenue des assemblées générales annuelles des entités concernées, au cours du mois de juin 2016.

Le groupe DELTA DRONE apportant son soutien au réseau sans avoir aucune influence sur son management, l'intégration des sociétés concernées dans le périmètre de consolidation du 31 décembre 2018, n'a pas été considérée comme étant significative.

Toutefois, dans le cadre de l'application des décisions stratégiques prises par le CoDIR de DELTA DRONE et dans un souci de rationalisation de ses charges, DELTA DRONE a cédé à quatre membres du réseau sa participation dans leur capital – pour l'euro symbolique – et a effectué un abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune. Ces opérations ont permis d'intégrer les télépilotes concernés dans les effectifs salariés de DELTA DRONE, au travers de la conclusion de contrats à durée déterminée. Cette démarche s'inscrit dans la nécessité pour le Groupe de disposer de télépilotes expérimentés au cours de la période d'activité la plus chargée du 1^{er} semestre, notamment en ce qui concerne les missions liées à l'agriculture et à l'inspection industrielle, tout en maîtrisant les coûts attachés.

Les pourcentages de détention au 31 décembre 2018 de DELTA DRONE dans le capital des entités restantes du réseau DELTA DRONE NETWORK sont les suivants :

Sociétés de DELTA DRONE NETWORK	Taux de participation au 31 décembre 2018
LOGIC DRONE	10,2%
SOLUDRONE	26,1%
R-DRONE	17,5%
RPL VISION	24,4%
DRONE AMS	24,9%
DRONE POWER	27,7%
POLIDRONE	5,0%
KAPTURE	0,2%

- Participation financière dans des sociétés à fort potentiel :

A la suite à la dissolution de la société de droit américain DDRONE INVEST INC, les détentions de participations minoritaires au sein des sociétés ZOOOMEZ, ELISTAIR, DONECLE et KEAS, à hauteur respectivement de 20 %, 15 %, 16,67% et 8,2% du capital social des entités, ont été intégrées dans l'actif immobilisé de la société DELTA DRONE en date du 28 décembre 2018.

Par ailleurs, la société DELTA DRONE a pris également une participation financière minoritaire courant octobre 2018 au sein du capital de la société de droit suisse, AERO 41 SA, et ce, à hauteur de 9,8%.

L'ensemble des investissements ainsi réalisés n'a qu'une vocation de placement et de sécurisation de l'accès à une technologie en synergie avec les besoins de DELTA DRONE pour son développement, aucune influence notable n'est exercée par le groupe sur ces entités.

5-4 - NOTES SUR LE BILAN, LE COMPTE DE RESULTAT ET LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Soit le tableau de variation suivant :

En Keuros	Concessions et brevets	Frais d'établissement	Frais de développement	Fonds commercial	Immobilisations en cours	Autres immobilisations incorporelles	Total
Brut	237		5 353	202	638	8	6 438
Amortissements cumulés	(137)		(4 489)		(638)	(6)	(5 270)
 Valeur nette au 31/12/2017	100	0	864	202	0	2	1 168
Variation de périmètre	4		957				961
Variation de taux de change							0
Juste valeur							0
Acquisitions	109		613				722
Cessions	(33)						(33)
Reclassements							0
Dotations nettes de reprises	(63)		(314)			(1)	(378)
Solde net de fin de période	117	0	2 120	202	0	1	2 440
Brut	365	0	7 045	202		8	7 621
Amortissements cumulés	(248)	0	(4 926)	0		(7)	(5 181)
 Valeur nette au 31/12/2018	117	0	2 120	202	0	1	2 440

Les immobilisations incorporelles, exclusion faite des écarts d'acquisition, du groupe DELTA DRONE sont composées en grande partie, au 31 décembre 2018, des frais de recherche et de développement engagés pour la mise au point du vecteur aérien DELTA X, des développements apportés au système DDCIS et, à la suite de l'entrée de la société PIXIEL au sein du Groupe, les développements engagés au titre de la mise au point des solutions NEOPTER et NEOSAFE.

Tableau de répartition géographique :

Valeur nette comptable (En Keuros)	France	Europe	USA	Afrique	Amérique du Sud	Asie/Inde	Total
Concessions et brevets	78			39			117
Frais d'établissement	0						0
Frais de développement	2 120						2 120
Fonds commercial	202						202
Immobilisations en-cours	0						0
Autres immos. Incorporelles	1						1
Valeur nette au 31/12/2018	2 401	0	0	39	0	0	2 440

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Soit le tableau de variation suivant :

En Keuros	Terrains et constructions	Installations techniques	Matériel de transports	Mobilier et matériel de bureau	Immobilisations en cours	Autres immobilisations incorporelles	Total
Brut		757	146	494	40	3 497	4 934
Amortissements cumulés		(319)	(94)	(271)		(1 406)	(2 090)
Valeur nette au 31/12/2017	0	438	52	223	40	2 091	2 844
Variation de périmètre		43		14			57
Variation de taux de change							0
Juste valeur							0
Acquisitions		654	10	130		504	1 298
Cessions		(249)	(69)	(89)	(40)	(203)	(650)
Reclassements			(12)				(12)
Dotations nettes de reprises		(275)	45	(89)		(791)	(1 110)
Solde net de fin de période	0	610	26	189	0	1 601	2 426
Brut		1 205	75	549	0	3 798	5 626
Amortissements cumulés		(594)	(49)	(360)	0	(2 197)	(3 200)
Valeur nette au 31/12/2018	0	610	26	189	0	1 601	2 426

Les immobilisations corporelles intègrent pour les installations techniques et le matériel de transport, le retraitement des contrats de crédit-bail pour une valeur brute de 749 K€ (y compris les valeurs résiduelles) et un amortissement cumulé de 326 K€.

Les autres immobilisations correspondent essentiellement au parc de drones en activité (y compris les prototypes fabriqués) ainsi que les agencements réalisés dans le cadre de l'implantation de la société dans ses locaux.

Le parc de drones constaté à l'actif du bilan a fait l'objet d'une analyse pour apprécier les besoins du groupe dans le cadre de son redéploiement stratégique. Les drones conservés à l'actif du bilan sont amortis selon le mode linéaire et sur une durée de 3 ans. Ayant été produits par la société DELTA DRONE ENGINEERING et cédés à DELTA DRONE, cette cession a fait l'objet d'un retraitement en consolidation de sorte de neutraliser l'impact de la marge associée à leur vente initiale, notamment en ce qui concerne les amortissements constatés sur la période.

Tableau de répartition géographique suivant :

Valeur nette comptable (En Keuros)	France	Europe	USA	Afrique	Amérique du Sud	Asie/Inde	Total
Terrains et constructions	0						0
Installations techniques	610			0			610
Matériel de transport	26						26
Mobilier et matériel informatique	82			107			189
Autres immos. corporelles	1283			318			1601
Immobilisations en-cours	0						0
Valeur nette au 31/12/2018	2002	0	0	425	0	0	2426

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Soit le tableau de variation suivant :

En Keuros	Titres de participation	Titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
Brut	2 007	11	215	2 233
Dépréciations cumulées	(48)		(58)	(106)
Valeur nette au 31/12/2017	1 959	11	157	2 127
Variation de périmètre			10	10
Variation de taux de change				0
Juste valeur				0
Acquisitions	435	475	49	959
Cessions	(220)		(72)	(292)
Reclassements				0
Dotations nettes de reprises	(193)		58	(135)
Solde net de fin de période	1 981	486	202	2 669
Brut	2 222	486	202	2 910
Amortissements cumulés	(241)	0	0	(241)
Valeur nette au 31/12/2018	1 981	486	202	2 669

Les titres de participation correspondent essentiellement aux participations non consolidées, détenues dans les sociétés membres du RESEAU DELTA DRONE NETWORK et celles détenues à la suite des investissements réalisés dans des sociétés à fort potentiel (cf. paragraphe 5-3-2 du présent document).

Les autres immobilisations financières sont composées des dépôts et cautionnements versés dans le cadre des contrats de locations souscrits par les différentes entités du Groupe.

NOTE 4 – STOCKS

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2018	31/12/2017
Matières premières	279	322
En-cours de production	0	0
Produits intermédiaires et semi-finis	41	43
Marchandises	95	25
Autres approvisionnements	0	0
Valeur brute	416	390
Provisions sur matières premières et marchandises	0	0
Provisions sur produits intermédiaires et semi-finis	0	0
Provisions pour autres approvisionnements	0	0
Dépréciation	0	0
Valeur nette	416	390

NOTE 5 – CLIENTS

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2018	31/12/2017
Clients et comptes rattachés	4 022	2 077
Factures à établir	77	24
Provisions	(147)	(137)
Valeur nette	3 952	1 964

NOTE 6 – AUTRES CREANCES ET IMPOTS DIFFERES – ACTIF

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2018	31/12/2017
Avances et acomptes versés	83	65
Avances et acomptes	83	65
Créances fiscales et sociales	1 155	939
Impôt sur les sociétés	178	197
Autres créances d'exploitation	440	390
Provisions sur les autres créances	(8)	(33)
Autres créances d'exploitation	1 765	1 493
Valeur nette	1 848	1 558
Impôts différés - Actif	114	52

La variation des créances fiscales et sociales s'explique principalement par les comptes de TVA qui font régulièrement l'objet de remboursements. Le poste impôt sur les bénéfices correspond au crédit impôt recherche et aux CICE à rembourser par l'Administration.

IMPOTS DIFFERES – ACTIF

La société a comptabilisé un impôt différé actif correspondant aux décalages temporaires d'imposition afférents aux retraitements de consolidation de la période. Il intègre également l'impact de l'harmonisation des taux d'impôt sur les sociétés constatée entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Il est rappelé que le groupe DELTA DRONE ne disposant pas de la capacité à déterminer de façon précise le calendrier dans lequel les déficits fiscaux antérieurement générés, pourraient être utilisés, aucune créance d'impôt liée à ces déficits n'est activée dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2018.

NOTE 7 – COMPTES DE REGULARISATION

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2018	31/12/2017
Charges constatées d'avance	441	550
Autres comptes de régularisation	0	0
Comptes de régularisation	441	550

NOTE 8 – DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs mobilières de placement	689	86
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	(3)	(2)
Valeurs mobilières de placement nettes	686	83
Disponibilités	1 826	2 004
Trésorerie - Actif	1 826	2 004
Concours bancaires créditeurs (cf. Note 12)	(5)	(4)
Trésorerie - Passif	(5)	(4)
Trésorerie nette	2 507	2 084

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées, de titres DELTA DRONE acquis dans le cadre de la régulation de cours, d'un montant de 7,6 K€, dont la moins-value latente est provisionnée à hauteur de 2,8 K€, de placements réalisés sous la forme d'obligations et d'actions, d'un montant global de 81,2 K€ et de placements de trésorerie pour 600 K€.

NOTE 9 – CAPITAL SOCIAL

Soit le tableau suivant :

	Nombre d'actions ordinaires	Valeur nominale des actions (en €)	Montant du capital social (en €)
Au 31/12/2017	44 982 343	0,25	11 245 585,75
Augmentations	43 187 537	0,25	10 796 884,25
<i>Réduction de la valeur nominale des actions (cf. ci-dessous)</i>	<i>88 169 880</i>	<i>(0,15)</i>	<i>(13 225 482,00)</i>
Diminutions	0	0,00	0,00
Au 31/12/2018	88 169 880	0,10	8 816 988,00

- Modification de la valeur nominale des actions :

Par décision des actionnaires, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2018, la valeur nominale des actions a été portée de 0,25 € à 0,10 €. La réduction de capital induite par cette décision a été imputée sur le poste « Report à nouveau » afin d'apurer une partie des déficits antérieurs de la société.

A la suite de l'adoption de la résolution afférente par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2018, le capital social de la société DELTA DRONE a été réduit de 13 225 482 €, sans que le nombre d'actions composant le capital social de la société n'en soit impacté.

- Augmentations de capital de la période :

Au cours de l'exercice 2018, des augmentations de capital successives ont concouru à la création de 43 187 537 actions nouvelles, portant le capital social de la société de 44 982 343 actions constatées au 31 décembre 2017 à 88 169 880 actions au 31 décembre 2018.

Les opérations en capital trouvent leur origine dans la conversion d'Obligations Convertibles en Actions, à hauteur de 37 417 556 nouvelles actions, l'exercice de Bons de Souscription d'Actions, à hauteur de 5 217 326 nouvelles actions et à l'attribution d'Actions Gratuites, à hauteur de 552 655 actions nouvelles.

A l'occasion de ces augmentations de capital, les frais d'opération liés ont été imputés sur le poste « Prime d'émission » pour un montant net d'impôt de 800,3 K€..

Au 31 décembre 2018, le poste « Primes d'émission » présente un solde de 30 486 111 €.

NOTE 10 – AUTRES FONDS PROPRES

Soit le tableau suivant :

En Keuros	Subventions d'investissement nettes	Avances conditionnées	Emprunts obligataires convertibles	Montant des autres fonds propres
Au 31/12/2017	0	697	2 772	3 469
Variation de périmètre		200		200
Augmentations		0	10 098	10 098
Diminutions		(98)	(9 959)	(10 057)
Au 31/12/2018	0	799	2 911	3 710

Les autres fonds propres correspondent :

- Avances conditionnées :

Ce tableau intègre les soldes des avances conditionnées ayant été perçues par les sociétés DELTA DRONE SA (417 370 €), DELTA DRONE ENGINEERING SAS (91 587 €), TECHNI DRONE SAS (90 000 €) et PIXIEL SAS (200 000 €).

- Emprunt Obligataire Convertible :

Les « Autres fonds propres » intègrent également l'emprunt obligataire convertible en actions, souscrit auprès de YORKVILLE ADVISORS.

Compte tenu de la conversion en actions progressive du solde de l'emprunt obligataire constaté à la clôture 2018, le solde de l'emprunt obligataire a été constaté en « Autres fonds propres » et non dans la rubrique « Endettement financier ».

NOTE 11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Soit le tableau suivant :

En Keuros	Ecart d'acquisition	Provision pour charges	Provision pour risques	Provision pour IDR	Total
Solde net au 31/12/2017		23	789	124	936
Différences de change					0
Variations du périmètre				22	22
Dotations			157	31	188
Reprises sur provisions utilisées		(14)			(14)
Reprises sur provisions non utilisées		(10)		(28)	(37)
Reclassements					0
Solde net au 31/12/2018	0	0	946	149	1 095

Les provisions pour risques et charges, constatées au 31 décembre 2018, se ventilent de la manière suivante :

- Provisions pour risques :

Les provisions pour risques sont afférentes aux différentes actions engagées par d'ex-salariés auprès de différents Conseils Prud'homaux, suite aux restructurations effectuées sur les sites de Grenoble et de Mérignac. Le montant des provisions a été déterminé sur la base des demandes des différents plaignants et en tenant compte du risque encouru par le Groupe au titre de ces instances, notamment au regard des premiers jugements rendus en 2016.

Il est à noter que les litiges provisionnés au 31 décembre 2017 ont été conservés en l'état, les affaires concernées étant soit en départage, soit pendantes en attente du jugement des juridictions, soit jugées mais le délai d'appel n'étant pas purgé.

De nouveaux litiges se sont déclarés sur le 2nd semestre 2018 et ont impacté le niveau de provision constaté lors de la clôture des comptes 2017, de 157 K€.

Les provisions constituées au 31 décembre 2018 s'élèvent à 946 K€.

- Provisions pour charges :

La société DELTA DRONE a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016, les conséquences financières de ce dernier ayant été acceptées et réglées, la provision initialement constituée a été reprise en intégralité.

- Provisions pour indemnités de départ à la retraite :

Le Groupe a recours aux services d'un actuaire pour le calcul des indemnités de départ à la retraite. Au 31 décembre 2018, les calculs ont été actualisés, d'une part, en tenant compte des modifications constatées au niveau du personnel et, d'autre part, de l'entrée dans le Groupe des nouvelles entités consolidées. La provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève au 31 décembre à 149 K€.

NOTE 12 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Soit le tableau suivant :

En Keuros	Emprunts auprès des Ets. de crédit	Crédit-bail	Emprunts obligataires non convertibles	Dettes sur acquisitions de titres	Concours bancaires	Total
Solde net au 31/12/2017	1 038	274	0	0	4	1 317
Différences de change						0
Variations du périmètre	938					938
Augmentations	2	337			5	343
Diminutions	(472)	(175)			(4)	(651)
Autres mouvements		(6)				(6)
Actualisations						0
Solde net au 31/12/2018	1 505	430	0	0	5	1 940

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

DELTA DRONE SA

- Emprunt CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES d'un montant de 150 000 euros. L'objet du prêt, lors de sa souscription en octobre 2012, était le financement des travaux du bâtiment sis 12,

rue Ampère à Grenoble. Il est rappelé qu'en date du 3 juin 2015, la société DELTA DRONE a proposé à la CAISSE D'ÉPARGNE RHONE ALPES qui l'a acceptée, une renégociation des conditions de remboursement de l'emprunt initial consistant en un report de 18 échéances en capital et un allongement de la durée initiale de remboursement du prêt de 18 mois. La reprise de l'amortissement de l'emprunt a repris à l'occasion du paiement de l'échéance due au titre du mois de janvier 2017.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour juin 2019.

Cet emprunt est assorti d'une garantie constituée d'un nantissement de fonds de commerce, mais d'aucun covenant financier.

- Emprunt CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES d'un montant de 50 000 euros. L'objet du prêt, lors de sa souscription en novembre 2012, était le financement des travaux du bâtiment sis 12, rue Ampère à Grenoble. Il est rappelé qu'en date du 3 juin 2015, la société DELTA DRONE a proposé à la CAISSE D'ÉPARGNE RHONE ALPES qui l'a acceptée, une renégociation des conditions de remboursement de l'emprunt initial consistant en un report de 18 échéances en capital et un allongement de la durée initiale de remboursement du prêt de 18 mois. La reprise de l'amortissement de l'emprunt a repris à l'occasion du paiement de l'échéance due au titre du mois de janvier 2017.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour juin 2019.

Cet emprunt n'est assorti d'aucune garantie, ni d'aucun covenant financier.

- Emprunt CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES d'un montant de 950 000 €. L'objet du prêt, lors de sa souscription en avril 2013, était le financement du développement de la société et la finalisation des travaux du bâtiment sis 12, rue Ampère à Grenoble. Il est rappelé qu'en date du 3 juin 2015, la société DELTA DRONE a proposé à la CAISSE D'ÉPARGNE RHONE ALPES qui l'a acceptée, une renégociation des conditions de remboursement de l'emprunt initial consistant en un report de 18 échéances en capital et un allongement de la durée initiale de remboursement du prêt de 18 mois. La reprise de l'amortissement de l'emprunt a repris à l'occasion du paiement de l'échéance due au titre du mois de janvier 2017.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour octobre 2019.

Cet emprunt est assorti d'une garantie constituée d'un nantissement de fonds de commerce, mais d'aucun covenant financier. Initialement, une caution solidaire sur 100% des fonds prêtés avait été accordée par la société J2E SARL, mais cette garantie est devenue caduque suite à la fusion – absorption de la société J2E SARL par la société DELTA DRONE SA, en date du 31 juillet 2013.

Enfin, ce prêt bénéficie d'une garantie OSEO à hauteur de 60% du prêt.

- Emprunt OSEO d'un montant de 150 000 euros. L'objet du prêt, lors de sa souscription en mars 2012, était le financement partiel du programme d'innovation. Ce prêt a été conclu sur la base de l'application d'un taux variable assis sur l'EURIBOR 3 mois.

Un différé d'amortissement de 3 ans a été constaté, comme prévu au contrat de prêt, suivi d'un amortissement sur 5 ans. Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour avril 2020.

Enfin, ce prêt participatif ne bénéficie d'aucune garantie personnelle ni d'aucune sûreté réelle, ni d'aucun covenant financier à respecter, mais bénéficie d'une garantie du Fonds de garantie d'intervention d'AI/ISI à hauteur de 20%, d'une garantie du Fonds National de Garantie Innovation à hauteur de 40% et d'une garantie d'OSEO Régions au titre du Fonds Régional de Garantie Rhône-Alpes à hauteur de 40%.

- Emprunt CREDIT AGRICOLE RHONE ALPES d'un montant de 252 000 €. L'objet du prêt, souscrit en décembre 2013, était le financement des dépenses de lancement industriel et commercial de la société.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour décembre 2020.

Cet emprunt est assorti d'une garantie constituée d'un nantissement de fonds de commerce, mais d'aucun covenant financier.

Enfin, ce prêt bénéficie d'une garantie BPI FRANCE à hauteur de 60% du prêt.

- Emprunt CREDIT AGRICOLE RHONE ALPES d'un montant de 100 000 €. L'objet du prêt, souscrit en avril 2014, était le financement d'acquisitions de matériel et de travaux de la société.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour avril 2019.

Cet emprunt est assorti d'une garantie constituée d'un nantissement de fonds de commerce, mais d'aucun covenant financier.

Enfin, ce prêt bénéficie d'une garantie BPI FRANCE à hauteur de 60% du prêt.

DELTA DRONE ENGINEERING SAS

- Emprunt OSEO d'un montant de 100 000 euros. L'objet du prêt, lors de sa souscription en avril 2012, était le financement partiel du programme d'innovation. Ce prêt a été conclu sur la base de l'application d'un taux variable assis sur l'EURIBOR 3 mois.

Un différé d'amortissement de 3 ans a été constaté, comme prévu au contrat de prêt, suivi d'un amortissement sur 5 ans. Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour avril 2020.

Enfin, ce prêt participatif ne bénéficie d'aucune garantie personnelle ni d'aucune sûreté réelle, ni d'aucun covenant financier à respecter, mais bénéficie d'une garantie du Fonds de garantie d'intervention d'AI/ISI à hauteur de 20%, d'une garantie du Fonds National de Garantie Innovation à hauteur de 40% et d'une garantie d'OSEO Régions au titre du Fonds Régional de Garantie Aquitaine à hauteur de 40%.

TECHNI DRONE SAS

- Emprunt CREDIT COOPERATIF d'un montant de 65 000 €. L'objet du prêt, souscrit en juillet 2014, était le financement de la construction d'une salle de formation, de son équipement et de l'acquisition de matériels (drones et équipement de bureau).

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour mai 2019.

Cet emprunt est assorti d'une garantie constituée d'un nantissement de fonds de commerce, mais d'aucun covenant financier.

Enfin, ce prêt bénéficie d'une garantie BPI FRANCE à hauteur de 50% du prêt et de la garantie de la société S.O.M.U.D.I.M.E.C., les titres acquis auprès de cette dernière, par la société, à hauteur de 1 952 €, sont par ailleurs nanties en garantie.

- Emprunt BPI FRANCE d'un montant de 100 000 euros. Ce prêt, souscrit en avril 2016, est un prêt de type « amorçage ». Il a été conclu sur la base de l'application d'un taux variable assis sur le Taux Moyen mensuel de rendement des Emprunts d'Etat à long terme.

Un différé d'amortissement de 3 ans a été constaté, comme prévu au contrat de prêt, suivi d'un amortissement sur 5 ans. Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour avril 2024.

Enfin, ce prêt participatif ne bénéficie d'aucune garantie personnelle ni d'aucune sûreté réelle, ni d'aucun covenant financier à respecter, mais bénéficie d'une garantie du Fonds Prêt d'Amorçage à hauteur de 80%.

- Emprunt CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE d'un montant de 60 000 €. L'objet du prêt, souscrit en août 2016, était le financement de l'acquisition de matériel standard de la société.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour août 2021.

Cet emprunt est assorti d'une sûreté réelle constituée d'un gage du matériel financé, mais d'aucun covenant financier.

Enfin, ce prêt bénéficie d'une garantie BPI FRANCE à hauteur de 50% du prêt.

- Emprunt CREDIT COOPERATIF d'un montant de 250 000 €. L'objet du prêt, souscrit en mai 2017, était le financement de l'acquisition de matériel et divers dans le cadre d'un programme d'innovation.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour janvier 2022.

Cet emprunt est assorti d'une garantie constituée d'un nantissement de fonds de commerce, mais d'aucun covenant financier.

Enfin, ce prêt bénéficie d'une garantie BPI FRANCE à hauteur de 50% du prêt et de la garantie de la société S.O.M.U.D.I.M.E.C., les titres acquis auprès de cette dernière, par la société, à hauteur de 7 503 €, sont par ailleurs nanties en garantie.

PIXIEL SAS

- Emprunt BPI FRANCE d'un montant de 100 000 €. L'objet du prêt, souscrit en janvier 2015, était le renforcement de la structure financière de la société.

Un différé d'amortissement de 2 ans a été constaté, comme prévu au contrat de prêt, suivi d'un amortissement sur 5 ans. Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour février 2022.

Enfin, ce prêt ne bénéficie d'aucune garantie personnelle ni d'aucune sûreté réelle, ni d'aucun covenant financier à respecter, mais bénéficie d'une garantie du Fonds « CCI Innovation Pays de la Loire » à hauteur de 100%.

- Emprunt CIC d'un montant de 32 157 €. L'objet du prêt, souscrit en juillet 2015, était le financement de divers matériels – DAS Formation.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour août 2020.

Cet emprunt est assorti d'une sûreté réelle constituée d'un nantissement de compte bancaire, mais d'aucun covenant financier.

- Emprunt CIC d'un montant de 12 107 €. L'objet du prêt, souscrit en juillet 2015, était le financement de divers matériels – DAS Prestations de Tournage Audiovisuel.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour août 2020.

Cet emprunt est assorti d'une sûreté réelle constituée d'un nantissement de compte bancaire, mais d'aucun covenant financier.

- Emprunt CIC d'un montant de 300 000 €. L'objet du prêt, souscrit en août 2016, était le financement du besoin de fonds de roulement.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour août 2023.

Cet emprunt est assorti d'une sûreté réelle constituée d'un nantissement du fonds de commerce, mais d'aucun covenant financier. Par ailleurs, il bénéficie également d'une garantie accordée par BPI FRANCE à hauteur de 60% des fonds empruntés.

- Emprunt BPI FRANCE d'un montant de 500 000 €. L'objet du prêt, souscrit en juin 2017, était le financement des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial d'une innovation.

Un différé d'amortissement de 2 ans a été constaté, comme prévu au contrat de prêt, suivi d'un amortissement sur 5 ans. Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour septembre 2024.

Enfin, ce prêt bénéficie d'une sûreté réelle constituée par un « gage espèces » d'un montant de 25 K€, mais d'aucun covenant financier à respecter. Par ailleurs, il bénéficie également d'une garantie accordée par :

- Le Fonds de Garantie PPI à hauteur de 30% des fonds empruntés et,
- Le Fonds Européen d'Investissement (FEI) à hauteur de 50% des fonds empruntés.

EMD SARL

- Emprunt CIC d'un montant de 30 000 €. L'objet du prêt, souscrit en novembre 2017, était le financement de l'acquisition de drones et de matériel.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour décembre 2020.

Cet emprunt est assorti d'une sûreté réelle constituée d'un nantissement de compte bancaire, mais d'aucun covenant financier. Par ailleurs, il bénéficie également d'une garantie accordée par PIXIEL, sous la forme d'une caution solidaire.

DETTES DE CREDIT-BAIL

Les contrats de crédit-bail sont afférents au financement de véhicules, de matériel informatique et de matériels techniques d'une valeur nette comptable au 31 décembre 2018 est de 424 K€. Il est précisé que les biens pris en crédit-bail par les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du 31 décembre 2018, ont fait l'objet d'un retraitement similaire à celui pratiqué sur la société mère DELTA DRONE SA.

CONCOURS BANCAIRES CREDITEURS

Les concours bancaires créditeurs s'élèvent à 5 K€ au 31 décembre 2018.

ECHEANCIER DES EMPRUNTS

En Keuros	A moins d'un an	de un à deux ans	de deux à trois ans	de trois à quatre ans	de quatre à cinq ans	de cinq à six ans	de six à sept ans	de sept à huit ans	Total
Emprunts auprès des Ets. de crédit	470	330	267	191	161	85			1 505
Crédit-bail	209	160	61						430
Emprunts obligataires - non convertibles									0
Dettes sur acquisitions de titres									0
Dettes non courantes	680	490	328	191	161	85	0	0	1 935
Concours bancaires	5								5
Dettes courantes	5	0	0	0	0	0	0	0	5
Total des emprunts et dettes	685	490	328	191	161	85	0	0	1 940

NOTE 13 – DETTES FOURNISSEURS, AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2018	31/12/2017
Dettes fournisseurs	1 968	1 753
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	0	24
Avances et acomptes reçus	11	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 979	1 778
Dettes fiscales	1 186	1 023
Dettes sociales	1 272	1 193
Dettes fiscales et sociales	2 458	2 215
Impôt sur les sociétés	278	179
Autres dettes d'exploitation	472	307
Impôts différés - Passif	30	1
Total des autres dettes	779	487
Total des dettes fournisseurs, des dettes sociales et fiscales et des autres dettes	5 217	4 480
Produits constatés d'avance	364	29
Total des comptes de régularisation	364	29

NOTE 14 – ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES D'EXPLOITATION

Soit le tableau suivant :

En Keuros	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Avances et acomptes versés	83			83
Créances clients et assimilées nettes de provisions	3 952			3 952
Autres créances nettes de provisions	1 518	248		1 766
Créances d'exploitation	5 553	248	0	5 801
Dettes financières non courantes				0
Dettes financières courantes				0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 979			1 979
Autres dettes	2 857	381		3 237
Dettes d'exploitation	4 836	381	0	5 216

NOTE 15 – CHIFFRE D'AFFAIRES ET DONNEES SECTORIELLES

Le chiffre d'affaires constaté dans les comptes consolidés du Groupe DELTA DRONE au 31 décembre 2018, correspond à des facturations « hors groupe » d'un montant de 10 449 K€.

Décomposition sectorielle du chiffre d'affaires :

En Keuros	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires - Prestations de services	8 911	5 267
Chiffre d'affaires - Formations facturées	450	481
Chiffre d'affaires - Marchandises vendues	1 088	0
Chiffre d'affaires consolidé de la période	10 449	5 748

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques est la suivante :

En Keuros	France	Europe	USA	Afrique	Amérique centrale	Amérique du Sud	Asie/Inde	Total
Chiffre d'affaires - Prestations de services	7 076			1 758	77			8 911
Chiffre d'affaires - Formations facturées	450							450
Chiffre d'affaires - Marchandises vendues	1 088							1 088
Chiffre d'affaires consolidé de la période	8 614	0	0	1 758	77	0	0	10 449

NOTE 16 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2018	31/12/2017
Production stockée	(1)	(15)
Production immobilisée	613	1 915
Subventions d'exploitation	39	26
Transferts de charges	212	178
Autres produits	14	18
Total des produits d'exploitation	877	2 123

NOTE 17 – ACHATS, IMPOTS ET CHARGES DE PERSONNEL

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2018	31/12/2017
Achats de matières	3 001	1 431
Variation de stocks	72	77
Autres achats et charges externes	4 826	6 324
Achats et variation des stocks	7 899	7 832
Impôts, taxes et versements assimilés	179	151
Impôts, taxes et versements assimilés	179	151
Salaires et traitements assimilés	6 935	5 331
Charges sociales	2 367	1 944
Total des charges de personnel	9 303	7 275
Total des charges d'exploitation	17 380	15 257

- Répartition des effectifs du Groupe par entité :

Soit le tableau :

Sociétés	Effectif moyen au 31 décembre 2018
DELTA DRONE	40
MTSI	4
HYDROGEOSPHERE	3
TECHNIDRONE	4
PIXIEL	16
EMD	5
AER'NESS SECURITY	39
AER'NESS INTERIM	3
DELTA DRONE SOUTH AFRICA	2
ROCKETMINE SOUTH AFRICA	26
ROCKETMINE GHANA	4
DELTA DRONE MAROC	14
DELTA DRONE COTE D'IVOIRE	1
Total des effectifs du Groupe :	161

NOTE 18 – AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations incorporelles	(357)	(989)
Immobilisations corporelles	(1 363)	(954)
Dotations nettes de reprises d'exploit.	(1 720)	(1 943)
Actifs circulants	0	127
Risques et charges	(47)	(13)
Dotations nettes de reprises	(47)	115
Total des amortissements et des reprises	(1 767)	(1 828)
Ecarts d'acquisition	(1 386)	(1 148)
Dotations nettes de reprises	(1 386)	(1 148)

NOTE 19 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Elles s'élèvent à 24 K€.

NOTE 20 – RESULTAT FINANCIER

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2018	31/12/2017
Produits de participation		
Produits de cession des VMP	12	12
Autres intérêts et versements assimilés	9	29
Gains de change	106	14
Reprises de provisions financières	110	
Total des produits financiers	237	55
Charges d'intérêts	(96)	(85)
Charges de cession de VMP		(65)
Pertes de change	(159)	(32)
Dotations aux provisions financières	(251)	(108)
Autres charges financières	(154)	(21)
Total des charges financières	(660)	(310)
Résultat financier de la période	(424)	(255)

NOTE 21 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Soit le tableau suivant :

En Keuros	31/12/2018	31/12/2017
Produits sur opérations de gestion	138	74
Produits sur opérations de capital	121	759
Reprises de provisions exceptionnelles	452	911
Total des produits exceptionnels	711	1 744
Charges sur opérations de gestion	(464)	(152)
Charges sur opérations de capital	(364)	(1 064)
Dotations aux provisions exceptionnelles	(562)	(204)
Total des charges exceptionnelles	(1 391)	(1 420)
Résultat exceptionnel de la période	(680)	325

NOTE 22 – IMPOT SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt s'élève à 49 K€.

NOTE 23 – RESULTAT PAR ACTION

RESULTAT DE BASE

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de DELTA DRONE par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

En euros	31/12/2018	31/12/2017
Bénéfice (déficit) de la période	(10 340 753)	(9 987 463)
Nombre d'actions utilisé pour le résultat de base par action	88 169 880	44 982 343
Résultat par action	(0,12)	(0,22)

RESULTAT DILUE

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de DELTA DRONE par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés, ajusté de l'impact maximal de :

- Du nombre d'actions potentielles afférentes aux BSA exerçables en circulation au 31 décembre 2018 (contrats d'OCABSA d'octobre 2016) soit 39 064 042 actions ;
- Du nombre d'actions potentielles afférentes aux BSPCE exerçables en circulation au 31 décembre 2018 (BSPCE 2015), soit 92 500 actions ;
- Du nombre d'actions potentielles afférentes aux actions gratuites à acquérir par les mandataires et salariés, soit 2 765 061 actions.

Ainsi, en tenant compte de ces éléments, le nombre potentiel d'actions à émettre est de 41 921 603 actions, soit, additionnées de celles composant le capital au 31 décembre 2018, un total de 130 091 483 actions.

En euros	31/12/2018	31/12/2017
Bénéfice (déficit) de la période	(10 340 753)	(9 987 463)
Nombre d'actions utilisé pour le résultat dilué par action	130 091 483	60 155 588
Résultat par action	(0,08)	(0,17)

NOTE 24 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

COVENANTS :

Il est rappelé que les emprunts bancaires souscrits par le groupe et en cours de remboursement au 31 décembre 2018, n'ont plus de clauses du type « Covenants Financiers » : Initialement, les deux emprunts contractés auprès de la BPDA en 2012 étaient assortis de clauses « Covenants Financiers » à respecter au titre de 2012 et 2013, exercices de libération progressive de la garantie, à savoir la constatation de capitaux propres d'au moins 1 500 K€ et des dettes financières de moins de 500 K€.

Sur la base des contrats initiaux, ces « Covenants Financiers » ne sont plus en vigueur et la garantie accordée par la société (blocage de 20 K€) a été levée.

EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS :

Aucun effet escompté non échu n'est constaté au 31 décembre 2018.

AUTRES ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS :

	Engagements donnés	Engagements reçus
DELTA DRONE SA		
CAISSE D'EPARGNE - 150 K€	Nantissement de fonds de commerce à hauteur de 100% du prêt	Néant
CAISSE D'EPARGNE - 950 K€	Nantissement de fonds de commerce à hauteur de 100% du prêt	Garantie OSEO GARANTIE à hauteur de 60% du prêt
EMPRUNT OSEO - 150 K€	Néant	Garantie du Fonds de garantie d'intervention d'AI/ISI à hauteur de 20%, d'une garantie du Fonds National de Garantie Innovation à hauteur de 40% et d'une garantie d'OSEO Régions au titre du Fonds Régional de Garantie Rhône-Alpes à hauteur de 40%
EMPRUNT CREDIT AGRICOLE - 252 K€	Nantissement de fonds de commerce à hauteur de 100% du prêt	Garantie BPI FRANCE à hauteur de 60% du prêt
EMPRUNT CREDIT AGRICOLE - 100 K€	Nantissement de fonds de commerce à hauteur de 100% du prêt	Garantie BPI FRANCE à hauteur de 60% du prêt
DELTA DRONE ENGINEERING SAS		
EMPRUNT OSEO - 100 K€	Néant	Garantie du Fonds de garantie d'intervention d'AI/ISI à hauteur de 20%, d'une garantie du Fonds National de Garantie Innovation à hauteur de 40% et d'une garantie d'OSEO Régions au titre du Fonds Régional de Garantie Rhône-Alpes à hauteur de 40%
TECHNI DRONE SAS		
EMPRUNT CREDIT COOPERATIF - 65 K€	Nantissement de fonds de commerce à hauteur de 100% du prêt et nantissement d'actions SOMUDIMEC	Garantie BPI FRANCE à hauteur de 50% du prêt
EMPRUNT OSEO - 100 K€	Néant	Garantie du Fonds Prêt d'Amorçage à hauteur de 80%
EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE - 60 K€	Gage sur matériel financé	Garantie BPI FRANCE à hauteur de 50% du prêt
EMPRUNT CREDIT COOPERATIF - 250 K€	Nantissement de fonds de commerce à hauteur de 100% du prêt et nantissement d'actions SOMUDIMEC	Garantie BPI FRANCE à hauteur de 50% du prêt
PIXIEL SAS		
EMPRUNT BPI - 100 K€	Néant	Garantie du Fonds "CCI Innovation Pays de la Loire" à hauteur de 100%
EMPRUNT CIC - 32,1 K€	Nantissement de compte bancaire à hauteur de 100% du prêt	Néant
EMPRUNT CIC - 12,1 K€	Nantissement de compte bancaire à hauteur de 100% du prêt	Néant
EMPRUNT CIC - 300 K€	Nantissement de fonds de commerce à hauteur de 100% du prêt	Garantie BPI FRANCE à hauteur de 60% du prêt
EMPRUNT BPI - 500 K€	Rétention de 25 K€ comme "gage espèces"	Garantie du prêt par : - Le Fonds de Garantie PPI à hauteur de 30% et, - Le Fonds Européen d'Investissement (FEI) à hauteur de 50%
EMD SARL		
EMPRUNT CIC - 30 K€	Nantissement de compte bancaire à hauteur de 100% du prêt	Caution solidaire de la société PIXIEL SAS à hauteur des sommes empruntées

NOTE 25 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Soit le tableau suivant :

En Euros		
Entités	Contrôle légal des comptes	Prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes
DELTA DRONE SA	38 000	18 888
HYDROGEOSPHERE SAS	2 620	N/A
MTSI SAS	3 900	N/A
DELTA DRONE ENGINEERING SAS	9 700	N/A
ECOLE FRANCAISE DU DRONE SAS	3 750	N/A
TECHNI DRONE SAS	5 000	N/A
AER NESS SAS	900	N/A
AER'NESS SECURITY SAS	4 200	N/A
AER'NESS INTERIM SAS	2 500	N/A
AER'NESS EVENT SAS	1 250	N/A
PIXIEL SAS	4 500	N/A